

CAMI DE ROUND

Le magazine trimestriel de la municipalité et des associations de Montesquieu-Lauragais



Table des matières

Actualités municipales

Le mot du maire.....	3
Conseil municipal du 1 ^{er} octobre 2019.....	4
Conseil municipal du 14 novembre 2019.....	10
Bibliothèque	14
Les vœux à la population.....	15
Elections municipales.....	16
Commémoration du 11 novembre.....	17

Associations

Les Aînés Montesquiens.....	18
Association SD Swing.....	19
Les amis du thé dansant.....	20
Association des parents d'élèves.....	21
L'association de chasse ACCA.....	22

Infos village

Calendrier des prochaines manifestations.....	23
Professionnels du village.....	23
Assistants maternelles et divers.....	24
Arrivées et départs de la commune.....	25
Etat civil.....	26
Vœux à la population.....	27

Infos pratiques

Horaires ... Abbé Régis L'Huillier.....	28
---	----

Page de couverture : extrait du dessin de Jean-Claude PERTUZET représentant le « cœur » du village (1990)

Directeur de la publication : M. Claude LAFON Membres : Mmes Marie-Laure ARNAUD, Pascale BALTU, Christine BÉNAZET, Magali DENOY, Nathalie FAURÉ, M. José-Manuel JIMENEZ.
--

Le mot du maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Les associations ont bien marqué la fin de l'année avec de la danse : thé dansant et soirée SD Swing. Mais aussi pour les enfants avec les après-midi Halloween et de Noël. Et pour les moins jeunes, le repas de Noël de nos aînés. Le calendrier pour l'année 2020 est bien rempli avec diverses animations pour votre plus grand plaisir.

Noël, c'est aussi le moment de ne pas oublier nos aînés notamment celles et ceux qui sont isolés. Les membres du Centre communal d'action sociale (CCAS) leur ont apporté un magnifique colis de bons produits locaux à déguster. C'est aussi la tristesse de ne plus voir certains d'entre eux qui nous ont quittés.

Point d'avancement des dossiers en cours :

Le groupe scolaire : les travaux sont terminés, la réception a été prononcée le 21 janvier 2020 avec seulement quelques réserves. Le déménagement s'enchaîne pour une utilisation des locaux dès le lundi 27 janvier pour le plus grand plaisir de tous : enseignantes, animatrices et enfants.

L'aménagement du parking de la mairie : une étude du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de la Haute-Garonne, consulté à titre gratuit, a proposé 2 solutions d'aménagements. Une étude plus fine de la commission voirie et du conseil municipal est nécessaire pour en définir le contour pratique, esthétique et financier.

Accessibilité des services de la mairie : cette opération est intégrée dans un ensemble de sites publics devant être accessibles aux personnes à mobilité réduite. La demande de l'agenda de programmation des travaux a été accordée le 19 février 2019. L'accessibilité à la mairie consiste à installer un élévateur à l'intérieur du bâtiment dans la colonne des

sanitaires. Le montant de l'opération est de 113 734,41 € TTC pour laquelle les demandes de subvention de l'Etat et du département ont été déposées le 27 décembre 2019, pour une réalisation en 2020.

Gestion des eaux pluviales : la commune a transféré au Syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement (SMEA) la compétence eaux pluviales. A ce titre, une concertation a eu lieu le 15 novembre 2019 avec le SMEA, la communauté de communes et le syndicat du bassin Hers Girou. Les points sensibles tels que le secteur d'En Serny, de Négra et du village ont été évoqués. Un Schéma directeur d'assainissement (SDA) semble nécessaire afin de réaliser un état des lieux précis et de prendre en compte l'ensemble de la commune. Le chiffrage de ce schéma directeur est en cours.

Le Plan local d'urbanisme (PLU) : l'enquête publique est terminée, le commissaire enquêteur va rendre son rapport qui sera examiné par le bureau d'études et les élus. Des modifications pourront, éventuellement, y être apportées pour ensuite être soumis à l'approbation du conseil municipal.

Eclairage public : le conseil municipal a décidé le 17 avril 2019 de rénover l'éclairage public en équipant les lanternes de lampes à technologie « led ». Ce type d'éclairage génère une économie d'énergie de 70% et permet une diminution de l'éclairement la nuit.

Au seuil de cette nouvelle année et au nom du conseil municipal j'ai le plaisir de vous souhaiter, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, une excellente année 2020. Qu'elle vous apporte santé, joie, bonheur et la réussite de tous vos projets.

Très cordialement à vous.

Claude LAFON

Extraits des comptes-rendus de conseils municipaux

Les comptes-rendus de séance sont consultables en mairie dans leur intégralité

Séance du 1^{er} octobre 2019

Conseillères absentes excusées : Ch. Bénazet pouvoir à J.M Jimenez, M. Denoy pouvoir à P. Balty.
Secrétaire de séance : N. Fauré.

1-Approbation du compte-rendu de la séance du 11 juin 2019.

Approbation à l'unanimité.

2-Approbation du compte-rendu de la séance du 8 juillet 2019.

Approbation à l'unanimité.

3-Avenant n°2 au marché de travaux du groupe scolaire du lot n°4

Reprise de la couverture et de la zinguerie sur les anciens bâtiments suivant les devis n° DC 19547 et n° DC 19549 de l'entreprise Sanizinc (modification de l'angle de la toiture pour le passage de la verrière, modification de la gouttière, mise en place d'un système anti pigeon) pour un montant de 2 088,60 € TTC.

Accord de l'assemblée à la majorité.

7 voix favorables : Cl. Lafon, P. Carriere, Ch. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, B. Larroche, J-L. Lucas.

6 abstentions : M-L. Arnaud, P. Balty, Ch. Bénazet, A. Dardard, M. Denoy, J-M. Jimenez. Les abstentions sont motivées par le fait que les travaux et les factures sont déjà engagés, qu'il existe des moyens de communication moderne tel que le mail, que demander un vote pour une décision déjà prise est absurde. C. Lafon et S. Gasc expliquent que les décisions étaient urgentes pour respecter le calendrier des travaux.

4-Avenant n°2 au marché de travaux du groupe scolaire du lot n°2

Ajustement des prestations en VRD (voirie et réseau divers) et traitement de la rétention des eaux pluviales suivant les devis n° 1533 et n° 575 de l'entreprise INNO TP pour un montant de

de 8 019,54 € TTC.

Accord de l'assemblée à la majorité.

7 voix favorables : Cl. Lafon, P. Carriere, Ch. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, B. Larroche, J-L. Lucas.

6 abstentions : M-L. Arnaud, P. Balty, Ch. Bénazet, A. Dardard, M. Denoy, J-M. Jimenez.

Les abstentions sont motivées par les mêmes raisons évoquées au point 3.

5-Avenant n°2 au marché de travaux du groupe scolaire du lot n°13

Reprises des peintures et des plafonds aux bâtiments A, B et D suivant les devis n°06-1245 et n°06-1274 de l'entreprise AGR pour un montant total de 4 166,40 €. Il s'agit de reprises de salissures engendrées par les travaux de certaines entreprises. Le montant de la facture sera réaffecté aux entreprises concernées.

Accord de l'assemblée à la majorité.

7 voix favorables : Cl. Lafon, P. Carriere, Ch. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, B. Larroche, J-L. Lucas.

6 abstentions : M-L. Arnaud, P. Balty, Ch. Bénazet, A. Dardard, M. Denoy, J-M. Jimenez.

Les abstentions sont motivées par les mêmes raisons évoquées au point 3.

6-Avenant n°1 au marché de travaux du groupe scolaire du lot n°12

Déduction de la dépose du sol réalisée par l'entreprise de gros œuvre suivant le devis n°M-19-07-29-AP de l'entreprise Roudié Sol français pour un montant total de – 835,20 €.

Accord de l'assemblée à la majorité.

7 voix favorables : Cl. Lafon, P. Carriere, Ch. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, B. Larroche, J-L. Lucas.

6 abstentions : M-L. Arnaud, P. Balty, Ch. Bénazet, A. Dardard, M. Denoy, J-M. Jimenez. Les abstentions sont motivées par les mêmes raisons évoquées au point 3.

Cl. Lafon présente le tableau récapitulatif des avenants. Le montant total des avenants s'élève à 57 890,26 € HT soit 3% du montant initial.

7-Convention pour le nettoyage des locaux scolaires.

Convention avec la société VR-C-NET pour le nettoyage du bâtiment A et de l'étage du bâtiment B. Cette convention est valable pour l'année scolaire 2019/2020. Elle est prévue pour 20h par semaine pour un tarif horaire de 20 € TTC. Elle sera revue lors de la mise en service des classes suite à la fin des travaux de la seconde phase. Pour la future rentrée scolaire, un appel d'offre sera lancé.

Accord de l'assemblée à la majorité.

7 voix favorables : Cl. Lafon, P. Carriere, Ch. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, B. Larroche, J-L. Lucas.

6 abstentions : M-L. Arnaud, P. Balty, Ch. Bénazet, A. Dardard, M. Denoy, J-M. Jimenez.

8-Réflexion sur un nom de baptême pour le groupe scolaire.

Proposition à la directrice de l'école pour associer les enfants à cette réflexion. La directrice est favorable à ce projet.

Proposition de C. Lafon : « École Marius IZAR ». Il s'agit du nom de l'ancien boulanger. Les bâtiments acquis pour l'agrandissement de l'école abritaient l'ancienne boulangerie. Dans le passé, la famille Izar a vendu une parcelle et fait le don d'une autre parcelle pour des agrandissements successifs de l'école. De plus, cet homme, pendant la guerre donnait du pain même à ceux qui n'avaient pas de ticket, ce qui rendrait hommage à son caractère humain.

P. Balty propose d'ouvrir la réflexion aux habitants de la commune qui vont tous participer au financement de l'école. Cl.Lafon souhaite limiter cette réflexion aux conseillers municipaux, aux élèves de l'école et aux membres du conseil d'école.

9-Convention d'intervenant pour l'accueil de loisirs.

Proposition d'une convention pour la mise en œuvre d'une activité « gymnastique » pendant le temps périscolaire avec Brigitte Genolini. Elle prévoit 9 séances de 45 minutes pour un montant de 44 € TTC la séance, soit un montant total de 396 € TTC.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

10-Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) : adoption du rapport n°4

Les communes doivent délibérer sur les charges transférées afin que le conseil communautaire puisse délibérer sur les attributions de compensations définitives versées aux communes pour 2019.

Les charges transférées du rapport n°4 concernent la révision libre de l'enveloppe « voirie » pour les communes qui ont des besoins de travaux à réaliser pour obtenir un niveau suffisant et homogène d'entretien des voiries d'intérêts communautaires, et dont l'enveloppe du pool-routier est insuffisante. La commune de Montesquieu-Lauragais n'est pas concernée.

Accord de l'assemblée à la majorité.

8 voix favorables : Cl. Lafon, Ch. Bénazet, P. Carriere, Ch. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, J-M. Jimenez, J-L. Lucas.

5 abstentions : M-L. Arnaud, P. Balty, A. Dardard, M. Denoy, B. Larroche. Ce rapport est un document interne, incompréhensible pour les novices.

11-Commission locale d'évaluation des charges transférées : adoption du rapport n°5

Les charges transférées du rapport n°5 concernent la révision suite au transfert des

compétences petite enfance et prises de compétences supplémentaires. La commune de Montesquieu-Lauragais est concernée par le relais d'assistantes maternelles (RAM) pour un montant de 675 € qui vont se soustraire à l'attribution de compensation de la commune qui est de 430 855 € au 1^{er} janvier 2019.

Accord de l'assemblée à la majorité.

8 voix favorables : Cl. Lafon, Ch. Bénazet, P. Carriere, Ch. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, J-M. Jimenez, J-L. Lucas.

1 voix défavorable : B. Larroche

4 abstentions : M-L. Arnaud, P. Balty, A. Dardard, M. Denoy,.

12-Commission locale d'évaluation des charges transférées : adoption du rapport n°6

Les charges transférées du rapport n°6 concernent la révision suite au transfert des compétences enfance qui comprend la création, l'aménagement, l'organisation et la gestion des accueils de loisirs. La commune de Montesquieu-Lauragais n'est pas concernée.

Accord de l'assemblée à la majorité.

9 voix favorables : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, Ch. Bénazet, P. Carriere, Ch. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, J-M. Jimenez, J-L. Lucas.

4 abstentions : P. Balty, A. Dardard, M. Denoy, B. Larroche.

13-Commission locale d'évaluation des charges transférées : adoption du rapport n°8

Les charges transférées du rapport n°8 concernent la révision suite au transfert des compétences enfance qui comprend la coordination, notamment le contrat enfance jeunesse (CEJ) pour les 3-12 ans. La commune de Montesquieu-Lauragais n'est pas concernée.

Abstention de l'assemblée à la majorité.

6 voix favorables : Cl. Lafon, P. Carriere, Ch. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, J-L. Lucas.

7 abstentions : M-L. Arnaud, P. Balty, Ch. Bénazet, A. Dardard, M. Denoy, J-M. Jimenez, B. Larroche. Ce rapport est un document interne, incompréhensible pour les novices.

14-Création de poste d'adjoint d'animation de 21h30 annualisé

Cette création vient en remplacement du contrat à durée déterminée de Martine Noguera qui se termine le 31 octobre 2019. Une personne a été reçue pour un entretien avec le maire et la directrice de l'ALAE. Carla Saliéti prendra ses fonctions le 7 octobre 2019.

Accord de l'assemblée à la majorité.

10 voix favorables : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, Ch. Bénazet, P. Carriere, Ch. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, J-M. Jimenez, B. Larroche, J-L. Lucas.

3 abstentions : P. Balty, A. Dardard, M. Denoy. Nous ne disposons d'aucune information sur le non renouvellement du contrat de Mme Noguera, ni sur les résultats de l'entretien de la nouvelle promue. ML Arnaud soulève le fait que les conseillers n'ont pas été informés d'un nouveau recrutement. Il est rappelé que la gestion du personnel est le rôle du maire. Cl. Lafon précise qu'il ne peut développer précisément les raisons du non renouvellement du contrat de Mme Noguera. Cl. Lafon précise que cette décision a été prise collégalement avec la directrice de l'ALAE.

15-Prêt relais pour l'école

Un prêt relais était initialement prévu pour le financement de l'école dont le montant a dû être revu en fonction de la baisse des subventions. Par rapport à 2018, l'État a revu le montant des subventions à la baisse pour répondre aux nombreux dossiers déposés en 2019. La subvention dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour 2019 est de 300 000 € au lieu de 400 000 €. Le conseil départemental qui s'aligne sur l'attribution de la subvention DETR a notifié le 8 août 2019, une subvention de 300 000 € au lieu de 400 000 €.

D'autres éléments manquaient pour établir le montant du prêt relais :

- Etait-il possible de percevoir les subventions 2018 à 100% ? Réponse affirmative le 22 août 2019.
- Le prêt relais initial de 450 000 € assorti d'une cession de créance n'était plus utilisable, le Conseil départemental versant la subvention

uniquement à la commune et non à la banque.
Information du 6 septembre 2019.

Un bilan financier réalisé le 6 septembre et envoyé à la banque fait état des besoins suivants:

- un prêt complémentaire de 120 000 €
- un prêt relais de 560 000 €.

Face à une rupture de trésorerie, le Crédit agricole a été sollicité pour nous faire une proposition. La proposition sous forme de modèle de délibération comprend un prêt relais subvention de 300 000 € et un prêt relais en attente du versement du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) de 380 000 €.

Le Crédit agricole nous déconseille le prêt complémentaire de 120 000 € pour ne pas alourdir la dette de la commune. Ces 120 000 € puisés momentanément sur le remboursement des subventions seront à épurer dans les 2 ans. La commission Finances devra se réunir pour étudier la meilleure solution entre prélèvement sur les fonds propres de la commune ou réalisation d'un prêt complémentaire.

Accord de l'assemblée à la majorité.

10 voix favorables : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, P. Balty, P. Carriere, Ch. Crouzil, M. Denoy, N. Fauré, S. Gasc, B. Larroche, J-L. Lucas.

3 abstentions : Ch. Bénazet, A. Dardard, J-M. Jimenez.

16-Instauration d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Le percepteur demande une délibération du conseil municipal instaurant les indemnités pour les heures supplémentaires effectuées par les agents communaux.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

Remarque : Lors du prochain budget, les heures supplémentaires devront être budgétisées en se référant aux années passées.

17-Devis écran d'affichage de production d'électricité photovoltaïque.

Proposition d'un devis d'Autan Solaire pour un montant de 2 251.20 € TTC pour le déplacement de l'écran d'affichage de la production d'énergie des panneaux photovoltaïques de l'école, initialement prévu dans la cour du bas à l'entrée de l'école. L'objectif étant qu'un

maximum de personnes puisse voir la production. Le devis est rejeté à l'unanimité. Les relevés de production d'énergie pourront être communiqués dans le Cami de Roundo et sur le site internet de la mairie.

18-Devis de travaux de maçonnerie pour le projet d'école.

Proposition d'un devis d'Abadis pour des travaux supplémentaires et des moins-values pour un montant final de 2 334.58 € TTC. Ces travaux supplémentaires concernent des ajustements (poutres support chaufferie, trop plein ancien puits en vide sanitaire, piquage corniche suite au mauvais état, piquage chape bâtiment C, etc.)

Accord de l'assemblée à la majorité.

10 voix favorables : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, Ch. Bénazet, P. Carriere, Ch. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, J-M. Jimenez, B. Larroche, J-L. Lucas.

3 abstentions : P. Balty, A. Dardard, M. Denoy.

19- Devis de travaux de plomberie, chauffage pour le projet d'école.

Proposition d'un devis de l'entreprise C.F.C pour des travaux supplémentaires pour un montant final de 2 736.41 € TTC. Ces travaux concernent la mise en place d'une pompe de relevage dans la cage d'ascenseur pour les éventuels ruissellements des eaux pluviales de la cour, d'ajout de points d'eau extérieur, de déviation des anciennes tuyauteries de chauffage enterrées dans la cour et alimentant le bâtiment A et d'aménagement d'une arrivée d'eau pour un évier et une machine à laver dans le local des ATSEM (au 1^{er} étage du bâtiment B, initialement prévu mais ne pouvant être mis en place car absence d'une bouche VMC, or une bouche VMC a bien été placée dans le local).

Accord de l'assemblée à la majorité.

10 voix favorables : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, Ch. Bénazet, P. Carriere, Ch. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, J-M. Jimenez, B. Larroche, J-L. Lucas.

3 abstentions : P. Balty, A. Dardard, M. Denoy.

20-Devis de travaux électriques pour le projet d'école.

Proposition d'un devis de l'entreprise L2E31 pour des travaux supplémentaires pour un montant final de 1 651.22 € TTC. Ces travaux concernent la mise en place de l'alimentation de la pompe de relevage pour l'ascenseur, les prises dans le local ATSEM et des prises de courant et RJ45 dans la classe 3.

Accord de l'assemblée à la majorité.

10 voix favorables : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, Ch. Bénazet, P. Carriere, Ch. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, J-M. Jimenez, B. Larroche, J-L. Lucas.

3 abstentions : P. Balty, A. Dardard, M. Denoy.

21-Devis de travaux peinture pour info.

Proposition d'un devis de l'entreprise AGR pour des travaux de ravalement de la façade du bâtiment A (ancienne école maternelle) pour un montant de 20 685.60 € TTC. Le ravalement de la façade peut être envisagé pour une harmonisation avec les nouveaux bâtiments. Il est également nécessaire pour le traitement de microfissures.

La réalisation de ces travaux est mise en attente et pourra être discutée dans un an.

B-Urbanisme demandes :

- DP : Pelat Guillaume, création d'une ouverture, route départementale 16
- DP : Hnia Karim, création d'une clôture, route de Nailloux
- DP : Harscoet Erwana, création d'une piscine, Barrelis
- DP : Cosma Laurent, division foncière, côte de Négra

- DP : Escande Régine, véranda, chemin de la Jeanbernade
- PC : Jimenez José-Manuel, garage, route départementale 16
- PC : Hnia Karim, abris/garages, route de Nailloux
- PC : Levier Marianne, maison individuelle, route de Nailloux
- PC : Cazeaux Béatrice, maison individuelle, côte de Négra

Comptes-rendus de réunions.

- Terres du Lauragais du 4 juin 2019.
- Terres du Lauragais du 9 juillet 2019.
- SMEA Commission territoriale 11 du 8 juillet 2019.
- Terres du Lauragais du 16 juillet 2019.
- Terres du Lauragais du 17 septembre.
- SPEHA (syndicat des eaux) du 26 septembre

Ces comptes-rendus sont consultables en mairie.

- Terres du Lauragais - Commission voirie du 12 septembre 2019 :

Programme travaux de PATA (technique de réparation des couches de roulement sur des points de dégradation : nids de poules...) et enrobés à froid.

Pour l'année 2019 pas de PATA prévu pour la commune mais une dotation de 5 tonnes d'enrobés à froid pour boucher les nids de poule par les agents communaux.

Départ de l'agent de Terres du Lauragais en charge de la voirie pour la commune et non remplacé. Le territoire de cet agent est redistribué aux 2 agents en place.

Suivi de l'exploitation du pool routier :

SUIVI d'EXPLOITATION du POOL ROUTIER 2016-2019

Montant alloué	173 861,62				
Chantier	Objet des travaux	HT	Révision	HT Révisé	TTC
Impasse des Pradals	Déblai, 0/20, bicouche	3 242,80	11,79	3 254,59	3 905,51
Ch de Périole	Déblai, ancrage 0/20, bicouche	15 639,00	57,10	15 696,10	18 835,32
Ch Saint Jean	Fossés	1 167,80	4,67	1 172,47	1 406,96
Ch de terre	Fossés	2 057,00	86,39	2 143,39	2 572,07
Ch de Cambel	0/20, bicouche, fossés	14 144,00	758,70	14 902,70	17 883,24
Ch communal	GE, bicouche, glissière	9 199,00	920,99	10 119,99	12 143,99
Ch. de Malafa	Traitement, 0/20, bicouche	59 050,00	4 672,02	63 722,02	76 466,42
Ch communal	GE, bicouche	7 985,00	576,14	8 561,14	10 273,37
Ch de Roquette	Ancrage 0/20, bicouche	48 728,00	5 374,30	54 102,30	64 922,76
		161 212,60	12 462,10	173 674,70	208 409,64
		Pourcentage effectue		99,89%	

Terres du Lauragais - Service urbanisme du 18 septembre : départ des 3 agents en charge de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. Au vu des difficultés de recrutement, un contrat sera établi avec un cabinet extérieur.

Commission urbanisme PLU du 25 septembre 2019 : analyse des avis des personnes publiques associées concernant le PLU arrêté en conseil municipal du 17 avril 2019. Les remarques portent essentiellement sur le choix de la future urbanisation du secteur des Béouzels présentant des contraintes fortes (classement en zone inondable « aléas faible » au plan de prévention des risques inondation (PPRI), site classé des abords du canal du Midi, remet en question la centralité du bourg et pose le problème de la dangerosité de la traversée de la RD16. Il est également noté le manque de règles sur l'aménagement de la zone dans les orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Cette zone étant classée en AU0, son ouverture devra passer par une procédure de modification du PLU. Des règles d'aménagement seront précisées lors de cette procédure. Il est essentiel pour la commune d'arrêter ce PLU afin de disposer d'un règlement pour les zones urbanisées. Actuellement la carte communale opposable est trop permissive.

D'autres remarques portent sur la surface trop importante des emplacements réservés prévus pour des zones de stationnement. L'emplacement du parking envisagé à Négra a été supprimé. La prise en compte des corridors écologiques classés par le schéma de cohérence territoriale (SCOT) Lauragais doit également être améliorée. De nouveaux périmètres concernant les servitudes de canalisations de gaz doivent être pris en compte sur le plan des servitudes.

Une enquête publique unique pour l'abrogation de la carte communale, le PLU et le schéma d'assainissement va avoir lieu prochainement. Le commissaire enquêteur est M. Gilbert PEDRA.

Informations diverses.

- Demande de subvention à la région Occitanie pour la rénovation du groupe scolaire : rejet car le projet ne répond pas aux critères d'éligibilité.

- Rapport d'analyse du contrôle « légionnelles » pour l'école. Le prélèvement du 16 septembre 2019 est conforme.

- Vente de bois au bois Barrat : pour les personnes qui n'étaient pas venues chercher leur commande, une dernière date a été proposée.

- Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de Montgiscard : un habitant de la commune occupera un poste de sapeur-pompier volontaire.

- Réfection des mâts du tennis : validation du plan d'étude. La contribution communale à ces travaux est de 700 €.

- Facturation des actes d'urbanisme : coût pour 2018 de 5 809,79 €. Au 1^{er} semestre 2019, 18 dossiers pour un montant de 2 904,90 €.

- Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : pour 2019, le montant attribué à la communauté de communes est de 350 596 €. La commune de Montesquieu-Lauragais bénéficie de 11 812 €. Il avait été prévu 10 000 € au budget.

- Remerciement de M. le curé à la municipalité pour l'entretien de l'église

- Circulation rue des Plumassières : la circulation est interdite pendant ¼ d'heure le matin et le soir pour faciliter l'entrée et la sortie de l'école.

- Les néons extérieurs de l'école restés allumés pendant plusieurs nuits sont le fait d'un problème de réglage du programmeur d'éclairage.

Remarques diverses.

- La haie de l'habitation au croisement d'En Serny déborde sur la D16 et cache le panneau de l'arrêt de bus. Prévoir une procédure pour obliger le propriétaire à tailler la haie.

- Des poteaux téléphoniques sont cassés : un sur la D16 après En Serny et un sur la route du Pigné. Les conseillers les ayant signalés sont chargés de relever les numéros des poteaux et de les communiquer au secrétariat.

Séance levée à 22 h 00.

Séance du 14 novembre 2019

Conseillère absente excusée : M-L. Arnaud pouvoir à Ch. Bénazet.

Conseillers absents excusés : Ch. Crouzil pouvoir à B. Larroche, J-L. Lucas pouvoir à Cl. Lafon.

Secrétaire de séance : N. Fauré.

1-Approbation du compte-rendu de la séance du 1^{er} octobre 2019.

Approbation à l'unanimité moyennant des corrections demandées par P. Balty. (Ch. Bénazet et M. Denoy ne participant pas au vote car absentes excusées lors de ce conseil)

2-Commission locale d'évaluation des charges transférées : adoption du rapport n°7

Les charges transférées du rapport n°7 concernent la « révision libre suite au transfert de compétence Enfance-Jeunesse ALSH Villefranche de Lauragais ». La commune de Montesquieu-Lauragais n'est pas concernée. Approbation de l'assemblée à l'unanimité.

3-Syndicat départemental d'énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) travaux urgents 2020

Comme en 2019, le SDEHG propose une procédure spécifique aux « petits travaux urgents » permettant une intervention rapide des entreprises qui requiert une délibération du conseil municipal pour l'année 2020. Cette délibération fait état d'un montant maximum de contribution communale de 10 000 € pour des travaux d'éclairage. En 2019, cette enveloppe a été sollicitée une fois pour la réfection des mâts d'éclairage du terrain de tennis.

Approbation de l'assemblée à la majorité.

12 voix favorables : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, Ch. Bénazet, P. Carriere, Ch. Crouzil, A. Dardard, M. Denoy, N. Fauré, S. Gasc, J-M. Jimenez, B. Larroche, J-L. Lucas.

1 abstention: P. Balty. Elle ne fait pas confiance à la gestion de l'enveloppe par Cl. Lafon et ses adjoints N. Fauré et S. Gasc.

4-Office national des forêts (ONF) état d'assiette des coupes de bois 2020

Dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités bénéficiant du Régime Forestier, l'ONF porte à la connaissance de la commune, la proposition d'inscription des coupes prévues au programme d'aménagement pour 2020. Une délibération doit être prise pour se prononcer sur la destination des coupes. Proposition d'une délibération pour délivrance en totalité de la coupe des parcelles 1_d, 2_4 et 3_b pour une surface totale de 2,62 ha.

Approbation à l'unanimité

5-Avenant n°3 au marché de travaux du groupe scolaire du lot n°14

L'approbation de cet avenant fait suite au devis de l'entreprise C.F.C présenté lors du dernier conseil municipal. Le montant de ce devis de 2 736,41 € TTC s'ajoute au montant initial de 62 400 € TTC et aux deux avenants précédents 2 519,70 € TTC + 10 198,99 € TTC, soit un coût total de 77 855,10 € TTC. Ces travaux supplémentaires concernent la mise en place d'une pompe de relevage dans la cage d'ascenseur pour les éventuels ruissellements des eaux pluviales de la cour, d'ajout de points d'eau extérieur, de déviation des anciennes tuyauteries de chauffage enterrées dans la cour et alimentant le bâtiment A et d'aménagement d'une arrivée d'eau pour un évier et une machine à laver dans le local des ATSEM (au 1^{er} étage du bâtiment B, initialement prévu mais ne pouvant être mis en place car absence d'une bouche

VMC, or une bouche VMC a bien été placée dans le local).

Approbation de l'assemblée à la majorité.

7 voix favorables : Cl. Lafon, P. Carriere, Ch. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, B. Larroche, J-L. Lucas.

6 abstentions : M-L. Arnaud, P. Balty, Ch. Bénazet, A. Dardard, M. Denoy, J-M. Jimenez.

Ch. Bénazet précise que les abstentions sont motivées par le fait que les travaux sont déjà engagés comme d'habitude avant l'approbation de l'avenant. Cl. Lafon rappelle que le devis a été approuvé dans un conseil antérieur avant la réalisation des travaux. Ch. Bénazet déplore l'absence de concertation avec les conseillers puisque les élus membres de la commission travaux ne participent pas au suivi des travaux de l'école et que le groupe de travail "groupe école" qui avait été créé ne se réunit plus depuis le choix de l'architecte. N. Fauré précise que les travaux sont suivis par Cl. Lafon, S. Gasc et l'architecte, dans un calendrier serré. Il n'est pas utile de réunir un groupe de travail plus élargi pour la gestion des modifications mineures de chantiers. S. Gasc fait part de mécontentements avec P. Balty concernant le chantier du piétonnier d'En Serny et la salle des fêtes. Ils ont donc décidé avec Cl. Lafon qu'ils seraient les seuls à suivre le chantier de l'école.

S. Gasc s'adresse à certains élus en leur disant qu'ils sont incompetents.

Ch. Bénazet déplore le fait qu'un élu puisse en arriver à ne pas respecter ses collègues, tous élus et représentants des montesquiens. Elle répond à S. Gasc qu'entre élus on peut avoir des désaccords sur le fonctionnement du conseil municipal mais en aucun cas se manquer de respect. S. Gasc dit maintenir ses propos, Ch. Bénazet demande à M. le maire de suggérer à son adjoint de se ressaisir.

6-Avenant n°2 au marché de travaux du groupe scolaire du lot n°16

L'approbation de cet avenant fait suite au devis de l'entreprise L2E31 présenté lors du dernier

conseil municipal. Le montant de ce devis de 1 651,22 € TTC s'ajoute au montant initial de 121 200 € TTC et à l'avenant précédent 3120 € TTC, soit un coût total de 125 971,22 € TTC. Ces travaux supplémentaires concernent la mise en place de l'alimentation de la pompe de relevage pour l'ascenseur, les prises de courant dans le local ATSEM et des prises dans la classe n°3.

Approbation de l'assemblée à la majorité.

7 voix favorables : Cl. Lafon, P. Carriere, Ch. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, B. Larroche, J-L. Lucas.

6 abstentions : M-L. Arnaud, P. Balty, Ch. Bénazet, A. Dardard, M. Denoy, J-M. Jimenez.

Les raisons invoquées sont les mêmes que pour le point 5.

7-Avenant n°7 au marché de travaux du groupe scolaire du lot n°3

L'approbation de cet avenant fait suite au devis de l'entreprise Abadis présenté lors du dernier conseil municipal. Le montant de ce devis de 2 334,58 € TTC s'ajoute au montant initial de 634 800,00 € TTC et aux six avenants précédents 66 041,93 € TTC, soit un coût total de 703 176,51 € TTC. Ces travaux supplémentaires concernent des ajustements (poutres support chaufferie, trop plein ancien puits en vide sanitaire, piquage corniche suite au mauvais état, piquage chape bâtiment C, etc...).

Approbation de l'assemblée à la majorité.

7 voix favorables : Cl. Lafon, P. Carriere, Ch. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, B. Larroche, J-L. Lucas.

6 abstentions : M-L. Arnaud, P. Balty, Ch. Bénazet, A. Dardard, M. Denoy, J-M. Jimenez.

Les raisons invoquées sont les mêmes que pour le point 5.

8-Convention d'intervention du service instructeur urbanisme de Terres du Lauragais

Terres du Lauragais modifie la convention déterminant les modalités d'intervention du service commun d'instructions de l'Application

du droit des sols (ADS) entre la communauté de communes et les communes adhérentes, pour intégrer la possibilité d'externaliser l'instruction à un prestataire privé. Cette modification fait suite à la décision de contractualiser avec un cabinet extérieur suite aux départs des 3 agents en charge de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme et au vu des difficultés de recrutement. Cette convention est soumise à l'approbation du conseil municipal.

Approbation à l'unanimité

9-Prolongation du contrat à durée déterminée de Mme Santangelo

La directrice de l'ALAE, Hadi Diallo a demandé un congé parental de 6 mois à compter du 2 septembre 2019. La continuité du service impose le renouvellement du contrat à durée déterminée de Clélia Santangelo se terminant le 20 décembre 2019.

Approbation à l'unanimité

10-Actualisation du coût de mise en accessibilité des services de la mairie

La règle pour bénéficier de la subvention de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est de proposer un seul dossier par an et par commune. Aussi, les travaux de mise en accessibilité de la mairie ont été reportés en 2020 pour privilégier la subvention DETR pour le projet de rénovation de l'école. Ce calendrier est également prévu dans l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) que la mairie est tenue de respecter. Afin de déposer une demande de subvention pour la DETR en fin d'année, le devis des travaux de mise en accessibilité de la mairie a été actualisé par rapport au devis réalisé en 2017. Le coût prévisionnel des travaux est de 86 978,68 € HT dont 37 759,84 € HT pour le gros œuvre, 2 477,96 € HT pour l'électricité, 6 790,88 € HT pour la plomberie et 39 950 € HT pour l'élévateur pour personnes à mobilité réduite (EPMR). Le plan de financement qui inclut le

coût du bureau d'études de 7 800 € HT, est le suivant :

Ressources	Montants (€)
Etat DETR 30%	28 433,61
Conseil département 30%	28 433,61
Autofinancement 40%	37 911,48
Total HT	94 778,70
TVA	18 955,74
Total TTC	113 734,44
Remboursement TVA	18 656,99
Autofinancement	38 210,21

P. Balty demande si la réfection de la toiture de la mairie n'est pas prioritaire. Le coût de cette réfection s'élève aux alentours de 30 000 € TTC. Après réflexion, l'assemblée décide de privilégier les travaux de réfection de la toiture de la mairie et de reporter la mise en accessibilité d'une année. Par ailleurs, cela permettra d'avoir une vision précise des finances de la commune suite à la rénovation de l'école. N. Fauré se charge de se renseigner auprès de la Direction départementale des territoires (DDT) pour connaître la procédure de dérogation au calendrier validé dans l'Ad'AP.

11-Avenant n°1 au marché de travaux du groupe scolaire du lot n°16.

Il concerne la fourniture et la pose de deux kits GSM conformes aux normes européennes de radiotéléphonie numérique pour l'élévateur pour personnes à mobilité réduite (EPMR) et l'ascenseur. Cet équipement est essentiel pour que le téléphone de secours de l'ascenseur puisse communiquer par le réseau. Le devis n°419-124-032 de l'entreprise ThyssenKrupp s'élève à 1 090,56 € TTC.

Approbation de l'assemblée à la majorité.

12 voix favorables : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, Ch. Bénazet, P. Carriere, Ch. Crouzil, A. Dardard, M. Denoy, N. Fauré, S. Gasc, J-M. Jimenez, B. Larroche, J-L. Lucas.

1 abstention: P. Balty. Elle considère qu'il y a bien trop d'avenants aux marchés initiaux.

B - Urbanisme demandes :

- CUB : division parcellaire, chemin de Coussacou.
- DP : Pelat Guillaume, réfection de la toiture, route départementale 16.
- DP : Hummel Michel, piscine, route de Saint Léon.
- DP : Lagarde, division parcellaire, chemin de Coussacou.
- PC : Escande Régine, véranda, chemin de la Jeanbernade.
- PC : Hnia, abris garage, route de Nailloux.

Comptes-rendus de réunions.

- Centre communal d'action sociale (CCAS) du 9 octobre 2019 :

69 personnes de plus de 75 ans vont bénéficier du colis de Noël (35 personnes seules, 16 couples et 2 personnes en maison de retraite). Les coffrets cadeaux, commandés à la Conserverie du Lauragais par M-L. Arnaud, seront livrés le lundi 2 décembre à 18h.

- Centre communal des impôts directs (CCID) du 10 octobre 2019 :

- Propriétés bâties : les membres de la commission ont :
 - validé les valeurs locatives proposées par la Direction générale des finances publiques.
 - proposé un changement de classement pour 2 logements qui étaient surclassés
- Propriétés non bâties : les membres de la commission interrogent l'administration sur la procédure d'échange de terres entre la mairie et les particuliers.

- Commission « Information » du 17 octobre 2019 :

correction du bulletin n°145-Automne 2019

- Planning 2020 des associations : le planning a été envoyé aux associations. Il sera transmis aux conseillers municipaux. L'agenda du site internet a été mis à jour.

- Commission « Voirie » du 22 octobre 2019 : le compte-rendu a été envoyé aux conseillers municipaux, ainsi que le projet de parking réalisé par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).

- Conseil d'école du 7 novembre 2019 : le compte-rendu a été envoyé aux élus dès réception en mairie. Les informations essentielles abordées sont les suivantes. L'école comptabilise 120 élèves avec des classes de 23 à 25 élèves. Les actions restant à engager sont la pose de boîtes aux lettres, l'identification des classes sur l'interphone. L'aménagement dans les nouvelles classes de maternelles est prévu à partir du 9 décembre afin que les nouveaux locaux de l'ALAE et de la maternelles soient opérationnels au 6 janvier 2020.

- Syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement (SMEA) du 14 octobre 2019 : compte-rendu envoyé dès réception

- Conseil départemental du 12 novembre 2019 : présentation de toutes les aides, des services, des conseils pour les communes. Signature des contrats de territoire 2019

Informations diverses.

- Travaux de rénovation de l'école : l'entreprise ISO SUD Façade, lot n°6 du marché de travaux, a réalisé gratuitement l'enduit pour la façade sud de la cantine et de la façade sur cour du bâtiment de la maternelle, non prévu au marché. Cl. Lafon fera un courrier de remerciement à M. Akcan, directeur de l'entreprise ISO SUD Façade.

- Contrôles logements insalubres : deux logements occupés par des locataires ont fait l'objet d'un contrôle des services de l'Agence régionale de santé (ARS). Les manquements relevés pour le premier concernent la conformité électrique « Consuel », le contrôle de l'assainissement autonome et la mise en place d'une ventilation pour le chauffage. Pour le second, ils concernent la conformité électrique « Consuel » et la mise en place d'un moyen de chauffage. Les travaux sont à la charge du propriétaire avec un délai imparti. Si passé ce délai, ils ne sont pas effectués par le propriétaire, la mairie doit prendre en charge leur réalisation. La municipalité pourra

bénéficiaire de subventions de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). La question du relogement est abordée. L'Agence régionale de santé (ARS) ne propose pas des mesures de ce type. Elle met uniquement les personnes en contact avec une assistante sociale.

Remarques diverses.

- Chauffage école : suite à des problèmes de réglage du nouveau système, le chauffagiste est intervenu le 14 novembre 2019.
- Eclairage de l'école : il est géré automatiquement par une horloge astronomique. Il doit normalement se déclencher à 7h30 et s'éteindre à 20h30, heure à laquelle les employés à l'entretien terminent le ménage des locaux. Le réglage est en cours pour que ces horaires d'éclairage soient respectés.
- Déménagement des classes maternelles : les enseignantes pensent à associer les parents d'élèves le samedi matin du 14 décembre. La mairie possède une assurance couvrant les personnes pour ce type d'évènement. Le conseil municipal est d'accord sur ce principe d'entraide.
- Conseil municipal des enfants : certains parents sont en attente de la reprise de cette activité pour leurs enfants. M. Denoy informe des activités restantes à terminer : finalisation de la seconde cabane à livres. Elle prendra contact avec la directrice de l'ALAE pour discuter de la suite et éventuellement de la

reprise du conseil municipal des enfants. Ch. Bénazet informe l'assemblée que les réunions du conseil municipal des enfants se faisaient pendant les Temps d'activité périscolaire (TAP).

- Chemin de Guilhem Thomas : sur ce chemin empierré, le ruissellement des eaux de pluies creuse des cuvettes au niveau du portail. S. Gasc propose de réaliser des travaux de réfection en interne.
- Commission électorale : Cl. Lafon a fait la demande à la préfecture pour le remplacement de la déléguée de l'administration suite à une erreur de nomination. En absence de réponse, Cl. Lafon propose de relancer la préfecture à ce sujet.
- Coupe de la haie au niveau du croisement d'En Serny : A. Dardard demande si un courrier a été adressé au propriétaire pour effectuer des travaux d'élagage. Aucun courrier n'a été envoyé pour l'instant. Cl. Lafon souhaite être cohérent avec l'ensemble des riverains et propose d'envoyer un courrier à l'ensemble des riverains dans cette situation. Un recensement devra être réalisé.
- Demande de Mme Aude Dardard : quelle suite le maire a donné au courrier envoyé par la Fédération CGT des services publics adressé au maire et aux conseillers municipaux ? Il informe l'assemblée qu'il a répondu et qu'il n'a pas à nous faire état de son contenu.

Séance levée à 21 h 40.

Bibliothèque

Le prêt de livre est gratuit, elle est ouverte :

- Le mercredi de 16h30 à 18h avec des activités, des ateliers, contes
- Le vendredi de 16h30 à 18h30 pour les échanges de livres.

Les bénévoles remercient les généreux donateurs de livres.

Les dictionnaires offerts par le maire et les adjoints sont à la disposition des élèves de CP.

Les bénévoles vous souhaitent une bonne et heureuse année 2020.



Les vœux à la population

Ce vendredi 17 janvier la municipalité formulait ses vœux à la population, aux membres des associations, aux bénévoles de la commune, aux enseignantes, aux nouveaux arrivants, et aux agents municipaux.

Le maire mettait à l'honneur les associations : « Je tiens à rendre hommage et à remercier toutes celles et tous ceux qui animent nos associations pour faire vivre notre village. Que votre engagement soit connu de tous et que vous en soyez tous remerciés ».

Il remerciait le personnel communal des services administratifs, des services techniques, des agents rattachés à l'école et des animatrices de l'accueil de loisirs. « Je les remercie chaleureusement de leur présence assidue et pour la continuité de service qu'elles assument lorsqu'une d'entre elles est absente ».

En s'adressant à toute la communauté scolaire, le maire s'exprima : « Je tiens particulièrement devant vous tous à remercier chaleureusement toute cette communauté qui a vécu en 2018 et en 2019 un bouleversement total de leurs habitudes : faire les paquets, changer de locaux, gérer la pause méridienne de 2 heures, gérer les déplacements et le décalage du temps pédagogique, enseigner en présence des travaux de chantier, aménager dans les nouveaux locaux. Et, prochainement déménager les classes maternelles et l'accueil de loisirs. Merci infiniment pour votre patience, votre capacité d'adaptation, votre tolérance, votre compréhension. Toutes ces qualités que vous avez déployées pour que la scolarité et l'accueil de loisirs soient toujours aussi bénéfiques aux enfants ».

Il remerciait tous les bénévoles qui s'investissent dans divers domaines pour le bien-être de tous. Et, notamment les « Mains vertes » pour leur assiduité et il les félicitait pour l'obtention de plusieurs diplômes au concours des villes et villages fleuris de la Haute-Garonne en y associant les particuliers primés cette année.

Il concluait ainsi en souhaitant une bonne année à tous.



Elections municipales des 15 et 22 mars 2020

Inscriptions sur les listes électorales : jusqu'au 7 février 2020 en mairie ou en ligne, service-public.fr

Pièces à fournir le jour du vote :

- Carte électorale ou l'attestation d'inscription en tenant lieu.
- Pièce d'identité, quoique non obligatoire dans les communes de moins de 1 000 habitants, elle peut vous être demandée pour le contrôle d'identité.

Validité des bulletins de vote :

Le panachage (remplacement du nom d'un ou plusieurs candidats par celui ou ceux d'un ou plusieurs autres candidats) est autorisé. La désignation manuscrite sur un bulletin est autorisée.

Sont ainsi nuls et n'entrent pas en compte dans le résultat du dépouillement :

- Les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe,
- Les bulletins ne comportant pas une désignation suffisante du ou des candidats,
- Les bulletins et enveloppes sur lesquels les votants se sont fait connaître,
- Les bulletins trouvés dans des enveloppes non réglementaires,
- Les bulletins écrits sur papier de couleur,
- Les bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance et les bulletins contenus dans des enveloppes portant ces signes,
- Les bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers et les bulletins contenus dans des enveloppes portant ces mentions,
- Les enveloppes contenant plusieurs bulletins portant des noms différents dont le total est supérieur au nombre de conseillers à élire,
- Si une enveloppe contient plusieurs bulletins désignant le même candidat, ces bulletins ne comptent que pour un seul,
- Les bulletins comportant plus de noms que le nombre de conseillers municipaux à élire et pour lesquels le choix de l'électeur ne peut être déterminé avec certitude,
- Les bulletins comportant exclusivement le nom de personnes qui n'ont pas été déclarées candidates

Sont en revanche valables :

- Les bulletins comprenant plus de noms que de personnes à élire et où il est possible d'établir un classement des noms permettant de départager les suffrages valables (premiers noms dans la limite du nombre de sièges à pourvoir) et les suffrages nuls (noms surnuméraires),
- Les bulletins comportant à la fois le nom de personne(s) qui ont été déclarée(s) candidates et des personne(s) non déclarée(s). Toutefois, dans ce cas, seuls les suffrages exprimés en faveur des personnes qui ont été déclarées candidates sont comptés,
- Les bulletins manuscrits,
- Les circulaires utilisées comme bulletin,
- Les bulletins imprimés d'un modèle différent de celui des candidats,
- Les bulletins comportant une modification de l'ordre de présentation des candidats,
- Les bulletins ne répondant pas aux prescriptions légales ou réglementaire (taille, grammaire).

Les bulletins blancs sont considérés comme des suffrages non exprimés, mais décomptés à part. Ce sont les enveloppes vides ou contenant un bulletin blanc.

Commémoration du 101^e anniversaire du 11 novembre 1918

C'est une foule nombreuse qui ce lundi 11 novembre a commémoré cet anniversaire. Le cortège mené par le porte-drapeau des Anciens Combattants M. Saffon, les enfants de l'école avec les enseignantes, le conseil municipal et M. le Maire a rejoint en musique le monument aux morts.

Monsieur le Maire donna lecture du message de Madame Darrieussecq, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées.

« C'était il y a un siècle. Un an après la fin des combats de la Grande Guerre, le 11 novembre 1919 fut le premier de la paix retrouvée.

Désormais, le silence domine là où l'orage d'acier a tonné avec fureur. Il règne sur d'innombrables champs de bataille qui ont charrié un si long cortège de morts, de mutilés, de blessés et de traumatisés.

Depuis, inlassablement, les Français sont fidèles à cet anniversaire. En ce jour, dans les nécropoles, devant les monuments aux morts, sur les places de nos villes et de nos villages, toutes les générations unies et solidaires se rassemblent et se recueillent. »

Le Maire cita les noms de cinq militaires morts pour la France en opérations extérieures.

La Marseillaise chantée par les enfants de l'école accompagnés par l'orchestre local Briqu'a brass fut un moment d'émotions.

Le Maire, Claude Lafon, remercia chaleureusement l'assistance, les enfants de l'école, les nombreux parents d'élèves, les musiciens de l'orchestre et les Anciens Combattants pour leur présence en signe du devoir de mémoire.

C'est en musique que le cortège a rejoint la salle des fêtes où un vin d'honneur était servi.



LES ÂÎNES MONTESQUIRIENS

Le mercredi 6 novembre, la rencontre automnale des aînés a eu lieu autour d'une mounjetade et c'est une cinquantaine de gourmets de la commune mais aussi des environs qui a fait honneur à ce plat régional et tant apprécié !

Puis un loto a animé l'après-midi, et suscité une ambiance très conviviale.

Le samedi 7 décembre à l'heure de midi, les aînés montesquiens s'étaient donné rendez-vous à la salle des fêtes de Montesquieu-Lauragais, pour leur repas de Noël. Un apéritif au kir royal a lancé les festivités, suivi d'un repas concocté par le traiteur. Puis une animation en musique, assurée par un duo de musiciens et chanteurs de talent, a offert un moment de plaisir et de nostalgie aux participants. Les danseurs ont bien occupé la piste, sur des rythmes de rumba, de valse et de paso, mais aussi de swing et de madison.



Puis, le mercredi 15 janvier 2020 s'est tenue l'Assemblée générale annuelle du club, suivie de la traditionnelle galette des rois.

Nous avons à cette occasion renouvelé les membres du conseil d'administration et du bureau.

Et enregistré avec grand plaisir une assistance nombreuse et une progression significative du nombre de nos adhérents. Nous mettrons tout en œuvre pour que les activités proposées soient à la hauteur de leurs souhaits.

C'est ensuite le mercredi 4 mars qu'aura lieu le premier repas de 2020 suivi d'une animation.

Et bien sûr, les autres activités ont repris: cinéma à Montgiscard, rando du jeudi matin : rendez-vous à 9h30 devant la mairie.

Contactez les membres du bureau de notre association pour tous renseignements :

Maurice ROUAIX – 05 61 81 27 31 Emilia ROUAIX : Portable : 06 77 58 63 25

Magali DENOY – 05 61 81 57 14 – Port. 06 52 60 19 87 mail : denoy.magali@sfr.fr

JOYEUSES FÊTES A TOUS ! BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2020 !

ASSOCIATION SD SWING

Les activités de l'association de danse SD SWING ont été à leur maximum au cours de ce dernier mois. Outre les cours de danse des mardi et mercredi soirs, en rock, lindy hop et salsa, pour élèves débutants et confirmés, l'association a invité les bénévoles qui ont œuvré à la réussite de son 4^{ème} festival rock et swing de mi-septembre, à un repas à la salle des fêtes de la commune pour les remercier de leur investissement au cours de cette manifestation. L'occasion de se rappeler les moments festifs : orchestres, démos de danse, mais aussi ceux où il faut préparer les repas, servir à la buvette ou aux grillades, monter et démonter les structures...le tout dans la bonne humeur et grâce à une météo favorable.



L'association a profité de cette rencontre pour faire son assemblée générale bisannuelle et élire une nouvelle trésorière. C'est Sylvie Lelièvre qui remplacera Christine Bénazet aux comptes.



Puis, le samedi 24 novembre, a eu lieu la soirée dansante consacrée cette année au Téléthon. Même si le temps ce soir-là a retenu nombre de danseurs à l'abri des caprices météorologiques, l'ambiance était

présente et la collecte assurée. Merci à ceux qui s'étaient déplacés : ils ont contribué à la recherche pour guérir la maladie et soutenir parents et enfants !

Notre dernier rendez-vous 2019 : la soirée de fin d'année avec les élèves des cours, le 18 décembre, juste avant les vacances de Noël, pour terminer en danse et de façon festive cette année riche en évènements.

Nous souhaitons à toutes et à tous :

JOYEUSES FETES ET BONNE ANNEE 2020 !

LES AMIS DU THE DANSANT

Encore un grand succès pour le réveillon de la Saint Sylvestre

Pour la 2ème année consécutive, à l'initiative de l'association "les amis du thé dansant", ce sont environ 70 personnes qui se sont retrouvées mardi soir 31 décembre dans la salle des fêtes de Montesquieu Lauragais pour fêter le passage à la nouvelle année.

Les convives ont été accueillis chaleureusement par les bénévoles de l'association qui avaient assuré une décoration raffinée et festive avec nappes blanches, chemins de table dorés, serviettes rouges et, en guise de centres de table, des branches de sapin liées par des rubans rouges et dorés.

La soirée a débuté par une soupe de champagne accompagnée de toasts, feuilletés, verrines et huîtres, un délice selon les dires !

L'orchestre Génération Musette qui animait la soirée a mis beaucoup d'ambiance et c'est entre les tangos, valse, pasos, et danses des années 1980 que les participants ont pu savourer le délicieux repas servi par Robert BOUCHET, même traiteur que l'an dernier.

Comme le veut la tradition, à minuit tout le monde s'est embrassé pour se souhaiter une très bonne année 2020, alors que la Blanquette de Limoux coulait à flots.

L'ambiance était très festive et pleine de joie. La soirée s'est terminée vers 3h du matin avec la satisfaction pour chacun d'avoir passé une très belle soirée.

Nous vous souhaitons une très bonne année 2020 ainsi qu'à vos familles et amis et vous donnons rendez-vous au prochain réveillon.



Les membres de l'association vous souhaitent une bonne et heureuse année 2020.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

La fin d'année a été marquée par la réalisation de 3 manifestations :

La Boum d'Halloween s'est tenue le dimanche 17 novembre. Comme l'année dernière, nous avons commencé l'après-midi par un petit tour dans les rues du village. Les enfants déguisés ont ainsi pu récolter des bonbons auprès des habitants. Nous remercions ces derniers pour leur accueil et leur gentillesse et surtout pour la distribution des bonbons qui a fait la joie des enfants.



Nous sommes tous ensuite allés nous réchauffer dans la halle où gâteaux et boissons confectionnés sur le thème d'Halloween nous attendaient.

Les enfants ont également pu se faire peur au travers de petits jeux, se transformer en monstre au stand maquillage, ou encore jouer au chamboule tout, aux anneaux et s'adonner à quelques coloriages.

Un grand merci aux parents qui nous ont aidés à l'organisation de l'après-midi !!!

Nous avons ensuite proposé à l'ensemble des habitants de la commune **une vente de poulets** avec la participation de Gérard Jeannerot, volailler présent sur la commune. Les commandes ont ainsi pu être retirées soit directement chez Gérard le 20/11, soit sur la place de la mairie le 22/11.

Merci à Gérard pour sa collaboration et n'hésitez pas à revenir vers lui !!!



Nous avons terminé l'année avec la fête de Noël qui s'est déroulée **le samedi 14 décembre 2019**. Cette année, le temps a été avec nous et nous avons pu profiter de la nouvelle école pour **écouter nos enfants chanter** sous la direction des maitresses.

Nous avons ensuite reçu la visite **du Père-Noël** qui, pour faire patienter encore quelques jours les enfants, leur a offert un petit cadeau et quelques chocolats et bonbons.



- L'après-midi s'est poursuivi avec le **marché de Noël** qui s'est tenu sous la halle. Les parents ont pu acheter **les objets confectionnés par les enfants** dans le cadre de l'ALAE ainsi que **des calendriers et boîtes personnalisés** avec les dessins des enfants. Les maitresses ont également proposé un stand de livres.

Les enfants ont eu droit à un **Goûter** mis en place dans la cour de l'école et les parents ont pu profiter des **Crêpes, Marrons Chauds, Vins Chauds** et autres boissons.



Pour la réussite de cette après-midi, nous remercions vivement **l'ensemble des petites mains** qui ont aidé à l'organisation, **les maitresses** pour les chants enseignés aux enfants, la réalisation des calendriers et leur disponibilité, **l'ALAE** qui s'est occupé de la confection de tous les objets avec les enfants, **la municipalité** pour la mise à disposition du matériel ainsi que **Christian Crouzil** qui nous a gentiment offert et préparé les marrons.

Bonne Année à tous !

L'Association communale de chasse agréée ACCA

Questions / Réponses

La pratique de la chasse sur la commune de Montesquieu-Lauragais

La pratique de la chasse sur la commune est organisée en association communale de chasse agréée (ACCA), obligatoire dans le département de la Haute-Garonne. Les ACCA sont des associations de loi 1901. L'ACCA de Montesquieu-Lauragais comptabilise 53 membres pour la saison 2019-2020. Cette association a un rôle social important dans ce territoire rural.

Aujourd'hui la chasse interpelle et suscite généralement des avis tranchés au sein de l'opinion publique. Pourtant, les chasseurs contribuent, notamment, à la gestion écologique de la biodiversité en régulant l'équilibre des populations d'animaux. La pratique de la chasse est encadrée par des textes réglementaires qui régissent les périodes de chasse, les territoires de chasse et les espèces chassables.

Les périodes de chasse :

L'**ouverture et clôture de la chasse** sont fixées chaque année par arrêté préfectoral. Pour la campagne 2019-2020, la période d'ouverture générale de la chasse à tir et de la chasse au vol est fixée pour le département de la Haute-Garonne du 8 septembre 2019 au 29 février 2020. Il existe quelques particularités, notamment la chasse en battue du sanglier qui débute au 1^{er} août et la chasse à courre qui peut être pratiquée par les personnes détentrices d'un agrément de vénerie du 15 septembre au 31 mars.

Concernant les **jours de semaines chassables**, ils sont fixés par le règlement de chasse de l'ACCA voté en assemblée générale et approuvé par l'autorité de tutelle (*Directeur départemental des territoires, par délégation du préfet*) qui vérifie la légalité de ces documents. Pour Montesquieu-Lauragais, les jours de chasse sont les suivants : lundi, mercredi, samedi et dimanche.

Le territoire de chasse :

Il comprend l'ensemble des terrains de la commune, à l'exception de ceux situés dans un rayon de 150 mètres autour de toute habitation, ou ayant fait l'objet de l'opposition de propriétaires (opposition de conscience ou opposition territoriale pour les propriétaires d'au moins 60 ha d'un seul tenant). Par ailleurs, les ACCA ont l'obligation de délimiter 10 % de la surface communale en réserve de chasse.

Les différentes chasses pratiquées sur la commune :

Le **gros gibier** concerne, sur la commune, le sanglier et le chevreuil. Le règlement de chasse de la commune autorise leur chasse uniquement en battue. Lors des battues, des panneaux de signalisation « attention chasse en cours » sont placés par les chasseurs.



Concernant la population de chevreuil, la fédération des chasseurs effectue un suivi sur le territoire à partir de comptages nocturnes et octroie un quota de prélèvement à l'ACCA en fonction de l'évolution. Concernant la population de sanglier classée nuisible au niveau national, il n'existe pas de quota de prélèvement. La régulation de ces espèces est essentielle pour limiter les dégâts sur les cultures et sur la régénération forestière, et également en terme de sécurité routière. La population de ces espèces est en progression sur le territoire du Lauragais.

Le **petit gibier** est chassé à tir ou à courre. Les prélèvements pour les perdrix et les lièvres sont limités par chasseur à travers le règlement de l'ACCA. Certains chasseurs sur la commune pratiquent la chasse à courre au lièvre avec une meute de chiens.

le bureau.

Calendrier des prochaines manifestations



Dimanche 16 février 2020: thé dansant organisé par les Amis du Thé Dansant.

Samedi 29 février 2020 : animation enfants organisé par l'APE.

Samedi 14 mars 2020 : soirée cassoulet organisée par Briqu'à Brass

Dimanches 15 mars et 22 mars 2020 : élections municipales de 8h à 18h.

Jeudi 19 mars 2020 : commémoration du 19 mars 1962.

Dimanche 22 mars 2020 : thé dansant organisé par les Amis du Thé Dansant.

Samedi 28 mars 2020: soirée dansante organisée par SD Swing.

Samedi 4 avril 2020 : soirée organisée par Briqu'à Brass

Samedi 11 avril 2020 : repas de la chasse organisé par l'ACCA.

Dimanche 19 avril 2020 : thé dansant organisé par les Amis du Thé Dansant.

Samedi 25 avril 2020 : animation enfants organisée par l'APE.

Samedi 9 mai 2020: soirée dansante organisée par SD Swing.

Samedi 16 mai 2020: ball trap organisé par les Carretous .

Professionnels du village

Nouveau

Aménagement intérieur (conseil, conception, évènements monobulle Juliette Lenaerts : vente de 06.20.75.47.75 - www.monobulle.com

Nouveau

Courtier en prêts immobiliers, rachats de crédits, Freddy Bobichon : 06.24.30.55.55 – freddy.bobichon@financesetmoi.com

Cap Bonbon : vente de bonbons sans allergène, sans gluten, sans sucre... : 06.37.09.99.18, capbonbon31@gmail.com

Maison d'hôtes «le Fleurat», 06 40 51 37 49 ; c.nathalie66@hotmail.fr

SAFTI : conseiller en immobilier : 06.16.18.05.97, franck.catala@safti.fr

Pisco Façades : neuf , rénovation, isolation extérieure : 06.28.54.04.09, pisofacades@gmail.com

Réflexologie plantaire et palmaire, Monique Gasc : 06.77.01.14.43, moniquegasc@wanadoo.fr

Horticulteur Christophe : 05.61.27.13.43 ou 06.89.84.37.41

Paysagiste, entretien de jardin, Yoann Pradel : 06.73.48.63.27, yoann.pradel@hotmail.fr

Entretien espaces verts, Florian Saffon : 05.61.81.55.09 ou 06.78.01.78.53

Entretien et création d'espaces verts, élagage et abattage, BUC Paysages, Alexandre Buc : 06.78.45.93.76, buc.paysages@orange.fr

Éleveur de volailles, Gérald Jeannerot : 06.88.22.76.75

Terrassement, assainissement JBF, Jean-Bernard Filippetto : 06.60.28.36.52

Transport BTB, terrassement, travaux divers, Thierry Bastié : 06.68.91.68.66



Menuiserie, isolation, placoplâtre, « Promenons-nous dans le bois », Thomas Boilevin :
06.80.96.62.86, thomas_boilevin@yahoo.fr

Coiffure à domicile, Geneviève Saffon : 05.61.81.55.09

Maison d'hôtes de Bigot, chambres, gîtes, salle de réception, Mme & M. Joseph Pinel :
05.61.27.02.83

Maison d'hôtes «la bastide de Négra», 06 67 84 69 84 ; labastidenegra.fr ;
la.bastide.de.negra@gmail.com

Consommons nos vêtements autrement « Midi à ta porte », Hanna Bréchnac : 06.87.21.47.82

Taxi, Philippe Bettinger : 06.19.55.29.97

Vente de véhicules automobiles d'occasion MG AUTOSTORE, Mickael Gomez : 06.58.46.71.93,
contactmgautostore@gmail.com

Agent général d'assurance AXA, prévoyance et patrimoine, Isabelle Aurat : 07.87.08.32.66,
agencea2p.isabelle.aurat@axa.fr

**Mise en page, montage, numérisation, création d'affichettes, de dépliants, d'ouvrages,
«Art'Air-édition»**, Pascale et Marc Balty : 06.06.60.09.88, contact@artair.fr

Assistants maternelles en exercice sur la commune :

- Christine Bénazet : 06.84.66.27.87
- Marie-José Cavat : 05.34.66.42.31
- Véronique Ferrer : 06.24.90.10.41
- Sylvie Filippetto : 06.12.39.43.91
- Blandine Merlaud : 05.34.66.19.78 ou 06.89.71.50.95
- Aude Molon-Prim : 06.66.56.36.86 - aude_prim@msn.com



Professionnels de Montesquieu-Lauragais, faites-vous connaître auprès des Montesquiens.

Contactez la mairie pour paraître dans notre rubrique



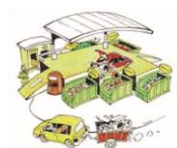
Pluviométrie octobre : 80 mm – novembre : 139 mm –décembre : 108 mm



Pizza Toto Sur la place de la mairie tous les samedis soir de 18h à 21h



Boîtes à lettres. Afin de faciliter la distribution du courrier par la Poste, ainsi que l'acheminement de vos colis, nous vous demandons de bien vouloir inscrire vos noms sur vos boîtes à lettres.



Déchetterie de Villefranche de Lauragais et de Montgeard

Les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Les pneumatiques VL sont admis.



Nuisances sonores

Les travaux de jardinage et de bricolage à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne au voisinage (tondeuses à gazon, perceuses, ...) ne pourront être effectués que :

- de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 en semaine,
- de 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis,
- de 10h à 12h et de 16h à 18h les dimanches et jours fériés.



Transport bus ligne 83

<https://transports.haute-garonne.fr/index.php?n=83>

Salles sur l'Hers – Toulouse /// Toulouse – Salles sur l'Hers



Vacances scolaires

Du vendredi 7 février 2020 au soir au lundi 24 février 2020 au matin.

Bienvenue aux nouveaux montesquiriens en 2019

Mme Audrey BENZONANA	3 bis, route départementale 16
Mmes Anne Marie BERNES et Audrey DURRIS	20, rue du Barry
Mme Sophie BONNAMOUR	14, chemin de Ronde
M. Christophe BOUNHOURET	10, rue Pierre Paul Riquet
Mme Manon CONSTANT	Malafa, chemin de la Capelle
M. Romain DANSAC	34, rue des Plumassières
M. David DEL PLANTA et Mme Camille GRANDIN	Goudet, chemin de Goudet
Mme Doriane DUCHATEAU	1, impasse du 3 juillet 1586
M. Olivier DUCOMMUN-RIGOLE et Mme Nathalie PUJO	47, route de Nailloux
M. Laurent DUPUY	43, route de Nailloux
M. Torsten MOHR et Mme Sarah ENGLISCH	2, chemin de Ronde
M. Manuel EYRAUD	Goudet, chemin de Goudet
M. Jean-Christophe PÉRÉ et Mme Friederike HEMMER	Bigot, chemin de Bigot
M. Nirina ZIDZOU et Mme Juliette LENAERTS	29, rue de l'Ancien Petit Fossé
Mmes Erika MARIE et Sandy VONIN	11, rue de l'Ancien Petit Fossé
M. Mathieu TANARE et Mme Noémie MERESSE	5, rue de l'Ancien Petit Fossé
M. Charles PILOT DELABALLE	Goudet, chemin de Goudet
Mme Isabelle ROSENZWEIG	11, rue des Plumassières

Ils ont déménagé en 2019

M. Mme Léo BOUILLARD	1, impasse du 3 juillet 1586
M. Mme Jacques GRAND	47, route de Nailloux
Mme Agnès GRIMON	Goudet, chemin de Goudet
M. Roger HOUSSET	Goudet, chemin de Goudet
M. et Mme Romain PHILOCTETE	29, rue de l'Ancien Petit Fossé
M. Christophe RAMAZ et Mme Céline PALMITJAVILLA	47, route de Nailloux
Mme Zoé VAISSET-LOUVARD	11, rue des Plumassières

La cigogne a déposé en 2019

Suzanne, Béatrice BELLEC PARQUET	le 4 janvier à Toulouse
Maé CRIBELLE	le 27 janvier à Toulouse
Léonardo, Daniel, Gilles LIMONIER	le 12 février à Toulouse
Guillem, Gontran GIVAJA	le 23 février à Quint-Fonsegrives
Amine, Mbaye DIOUF	le 26 février à Toulouse
Tristan, François, Daniel BERGES	le 23 mars à Carcassonne
Julia, Lydia POUSSAC DE LAPELIN	le 25 mars à Carcassonne
Marius CAGIRAN	le 17 avril à Toulouse
Manon, Lise, Marie CHARTIER	le 9 mai à Toulouse
Albert, Octave, Hubert, Marie BUDES DE GUÉBRIANT	le 1 ^{er} juin à Quint-Fonsegrives
Valentino NARDIN MORGADO	le 23 août à Toulouse
Evan, Philippe, Jean PIERRE	le 12 octobre à Toulouse
Augustin, Thomas, Marie VELLAS	le 15 octobre à Toulouse
Jules, Arthur LOPEZ	le 21 octobre à Toulouse
Ella, Lucy CHAHRABANE	le 8 novembre à Toulouse

Beaucoup de bonheur aux mariés de 2019

M. Arnaud LAMY et Mme Fanny VAN BELLE	le 9 mars
M. Kévin VARANE et Mme Valérie FALGUEYRAC	le 6 avril
M. Régis JUTAN et Mme Aude NDOMBI MAGANGA	le 1 ^{er} juin
M. Pascal CHAVERNAC et Mme Patricia VEGNANT	le 6 juillet
M. Olivier DELMAS et Mme Laetitia PIZZATO	le 3 août
M. Yannick POUSSAC et Mme Mélissa DE LAPELIN	le 10 août
M. Nicolas REY et Mme Elodie CROUZIL	le 10 août
M. Gaël HAMON et Mme Emilie LAGNEAUX	le 17 août
M. Yoan HAUTEFORT et Mme Marie OMEDES	le 7 septembre

Ils nous ont quittés en 2019

Mme Roberte SIRJEAN veuve JULIEN	le 29 janvier
M. Marino MORRA	le 25 mars
M. Claude PISTRE	le 30 avril
M. Roger IDRAC	le 4 mai
Mme Denise GISQUET veuve POUZAC	le 24 juillet
M. Théo MARTINEZ	le 21 août
M. Thierry GEORGE	le 11 octobre
Mme Catherine BONNAUD	le 23 octobre
M. Marius AGAR	le 21 novembre
M. Marc VIDAL	le 1 ^{er} décembre



**Le conseil municipal vous présente ses
meilleurs vœux de santé et de bonheur
pour 2020**



Mairie et agence postale communale

Tél : 05.61.81.63.45 - **Fax** : 05.62.71.29.60

E-mail : montesquieu.mairie@wanadoo.fr

Site internet : www.mairie-montesquieu-lauragais.fr

Horaires d'ouverture au public

	Matin	Après-midi
Lundi		14h - 18h
Mardi		14h - 18h
Mercredi	8h30 - 12h30	
Jeudi	8h30 - 12h30	14h - 18h
Vendredi		14h - 18h
Samedi	9h - 12h	

Permanence de Monsieur le maire : lundi de 17h à 18h - samedi de 10h à 12h

Services Médicaments pour les personnes isolées

Contactez les agents municipaux : Frédéric Frette, Guillaume Marquié
au 06.89.27.81.49 de 8h à 12h et de 14h à 16h

Objets trouvés : adressez-vous au secrétariat de mairie

Groupe scolaire

École : tél. 05.61.81.63.38

Cantine scolaire : tél. 05.61.27.25.91

Accueil de loisirs associé à l'école (ALAE) : tél. 06.78.00.87.30

Bibliothèque

Pendant les vacances, elle est ouverte en juillet tous les vendredis de 16h30 à 18h30
et fermée au mois d'août.

Hors période de vacances, les horaires d'ouverture sont :
tous les mercredis de 16h30 à 18h, tous les vendredis de 16h30 à 18h30

39 66 allo docteur

Un numéro pour contacter un médecin de garde la nuit, le week-end
et les jours fériés, partout en Midi-Pyrénées

M. l'abbé Régis L'Huillier

Presbytère - 19 place Gambetta - 31 290 Villefranche de Lauragais - Tél : 05.61.81.62.18

Le défibrillateur est situé



sur la façade de la mairie